



# LE CAPITOLE

## JOURNAL RELIGIEUX, POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET AGRICOLE.

MAINTENIR LE BIEN PARTOUT OÙ IL EST;

METTRE LA MORALE PARTOUT OÙ ELLE N'EST PAS!

**PRIX DE L'ABONNEMENT**

Rome et les États Pontificaux:  
Un an 25 fr. Six mois 15 fr.

L'Espagne, l'Algérie et tous les Pays non  
nommés: Un an 40 fr. Six mois 22 fr.  
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)

Cette feuille paraît les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

ON S'ABONNE: à Rome, au bureau de la Direction rue de la Croix N. 14. — à Paris, chez  
Sagnier et Bray, libraires rue des SS. Pères, 64 — à Lyon, chez M. Marteau et C. Place  
de S. Nizier N. 6. — à Marseille, chez M. Vb. Camoin Libraire, place Royale, et dans tous  
les bureaux de poste. (Affranchir toute demande individuelle d'abonnement et non les collectives)

**PRIX DE L'ABONNEMENT**

Rome et les États Pontificaux:  
Un an 25 fr. Six mois 15 fr.

L'Italie, la France, la Corse, l'Algérie, la Belgique  
et la Suisse: Un an 30 fr. Six mois 17 fr.  
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)

**DE LA SOCIÉTÉ ACTUELLE**

Il y a dans la société actuelle deux forces principales qui se la disputent et aspirent à la gouverner. Désunies, ces deux forces ne peuvent que s'entrechoquer et susciter les plus terribles catastrophes. Si l'on parvient à les concilier, on rend la Société non seulement durable, mais féconde; et on prévient tous les malheurs.

La première de ces forces, c'est l'élément ancien, en tout ce qu'il a de légitime et de nécessaire; c'est le respect de la propriété, la paix des familles, le sentiment religieux, sous quelque forme qu'il se manifeste et se pratique; ce sont, en un mot, tous les intérêts acquis déjà et qu'il faut non seulement ménager, mais sauvegarder, sous peine de livrer la société à des terreurs intolérables et de la jeter éperdue, dans l'inconnu le plus sombre et le plus menaçant.

La seconde force, c'est l'élément populaire proprement dit; c'est une infinité de griefs à redresser, une infinité de besoins long-tems méconnus, long-tems en souffrance, à satisfaire. Il ne dépend plus de personne de les prendre ou non en considération, car ils se feraient violemment justice: nous n'avons pas besoin de dire au prix de quelles convulsions! La puissance du jour est là, une puissance invincible, car elle est morale en même temps que matérielle, une puissance très sûre de son droit, très décidée à l'exercer, une puissance enfin qui n'abdiquera plus. Il ne faut plus désormais la contester ni l'insulter. Elle existe, elle parle, elle agit, elle est souveraine. Le devoir de tous les bons citoyens consiste à ne point se laisser dépasser par elle et à lui donner pleine satisfaction.

Comment parvenir à ce double but, c'est ce que nous examinerons prochainement.

**DELLA SOCIETÀ ATTUALE**

Sonovi, a nostri giorni, nella società due forze principali che disputano tra di loro, ed aspirano ambedue a governarla. Queste due forze disunite non possono che tra di loro urtarsi, e delle più terribili catastrofe essere origini. Se poi si conciliano insieme, la società non solamente si rende durevole ma si bene feconda prevenendone tutti i malori.

La prima di queste forze è l'antico elemento in tutto ciò che avvi di legittimo e di necessario; ed è il rispettare la proprietà, la pace delle famiglie, il sentimento religioso sotto qualunque forma egli si manifesti, si pratici; in una parola, sono tutti gli interessi di già acquisiti che non solo si debbono custodire, ma tutelare e prosperare, sotto pena di veder la società in preda d'intollerabili terrori, e gettarla in eterno oblio il più terribile.

La seconda di queste forze è l'elemento popolare propriamente detto; ed a meglio dire il desiderio d'un infinità d'inconvenienti da provvedere, un infinità di bisogni da lungo tempo non ben conosciuti, e restati lungamente in continue sofferenze. Niuno è al caso di prenderli o non prenderli in considerazione, poichè da loro stessi si farebbero con violenza giustizia, e chi sa a qual prezzo di convulsione! Il potere del giorno è sempre là; potenza invincibile, mentre ella è morale nel tempo stesso che è materiale, potenza, dico, sicurissima del suo diritto, sommamente decisa ad esercitarlo, potenza finalmente che mai più addicherà. È ormai tempo di non più contestarla, insultarla. Ella esiste, parla, agisce; ella è sovrana. Il solo dovere però che corre ad ogni buon cittadino è di non lasciarsi da questa sorpassare, vincere coll'accordarle pieno potere, piena soddisfazione.

Come poter giungere a questo doppio scopo sarà la materia del primo nostro numero.

**VARIÉTÉS****LE COLISÉE OU ETUDES SUR LES MARTYRS**

DES PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE.

## II.

L'origine des arcs de triomphe est très-ancienne. Les premiers qu'on dressa furent simples et sans ornement; ils étaient plutôt destinés à marquer la joie que les peuples ressentaient de la victoire qu'à flatter l'orgueil et l'ambition du vainqueur; ils ne servaient que dans une ovation particulière, on les ôtait après la pompe et les cérémonies du triomphe, car ils n'étaient construits qu'en bois: on les ornait parfois de figures en bas-relief et de peintures enrichies d'or. Sous Auguste, on commença à employer le marbre et le bronze dans la construction de ces arcs qui devinrent par là même des monuments stables, consacrés à la mémoire du triomphateur, et sur lesquels la postérité devait un jour lire les exploits du héros à qui on les avait élevés. Il est vrai

que Rome, longtemps avant le règne d'Auguste, en possédait déjà plusieurs qui étaient permanents, tels que les deux de Romulus et celui de Camille; les premiers étaient bâtis en briques, et le second en grosses pierres mal polies. Lors de l'avènement de Constantin au trône des Césars, on comptait dans les murs de Rome 23 principaux arcs de triomphe. Outre les deux dont je viens de parler, il en existe encore aujourd'hui un autre, au pied du Capitole; c'est celui que le sénat fit élever à Septime-Sévère, après la victoire qu'il remporta sur les Parthes, les Arméniens et les Arabes.

Souvent déjà j'avais contemplé ces vieux témoins de la splendeur romaine; mais chaque fois que je me trouvais en leur présence; j'éprouvais un nouveau plaisir à les regarder. Qui donc n'a jamais rêvé en considérant les œuvres d'un autre siècle?...

Voici la *Mata-sudans*; c'était la fontaine où venaient se désaltérer et se laver les gladiateurs après le combat; j'eus désiré voir couler l'eau dans son bassin desséché et à moitié rempli de décombres, afin de pouvoir y rafraîchir aussi mes mains brûlantes. Quelques instants après j'étais assis sur un chapiteau mutilé dans l'endroit le plus désert du Colisée.

Ce lieu solitaire était le moins exposé aux regards des visiteurs et des passants, et par conséquent le plus favorable à la méditation; plusieurs fois déjà j'y étais venu écrire quelques vers destinés à mes amis de France; et ce soir là un petit fleur blanche qui croissait à mes pieds m'avait fourni le sujet d'une idylle que je griffonnais sur un lambeau de papier, quand tout à coup un léger bruit de pas se fait entendre derrière moi; je détourne subitement la tête en cachant mon papier.

— « Ho! Padre Valentino! m'écriai-je, à la vue d'un religieux Franciscain, qui me tendait la main en souriant: *Come sta questa sera?* »

— « Sto bene, e lei, signor! »

— « Bene tante grazie. Mais, mon bon père, parlons français, je vous en prie, car vous savez combien mon inflexible gosier défigure la langue si douce, si harmonieuse du Tasse et du Dante. »

— « Ma bouche étrangère n'estropie-t-elle pas aussi parfois la belle langue de Corneille et de Racine? reprit le religieux avec un aimable sourire. Vous avez raison, mon fils; parlons français, c'est la langue de la franchise et de l'amitié. »

— « Vous me prouvez encore, mon père, que

## TOUT EST SAUVÉ !

Tout est sauvé ! --- Pourquoi ? --- Parce que la République est ici ; parce qu'elle est là ; parce qu'elle sera autre part. Voilà ce que beaucoup d'esprits légers se plaisent à dire. Mais si la République ne se consolide pas plus en France qu'ailleurs, tout est donc perdu ! Les beaux esprits voudraient-ils bien répondre à cette question ?

Vraiment ! l'intelligence se prend quelquefois à d'étonnantes chimères. Si on nous disait : *Tout est perdu !* le despotisme lève son drapeau ! nous comprendrions cette parole. Ou bien : *Tout est sauvé !* la liberté règne sur le monde... Cela s'entendrait de même. Mais la République ! mais la Monarchie ! est-ce que c'est là tout le débat des temps modernes ?

Non, non, la question pénètre plus avant dans les profondeurs sociales. Le débat vrai, c'est celui qui s'agit entre la LIBERTÉ et la SERVITUDE. Le monde ancien a connu une République dont la première loi était l'esclavage. Pense-t-on que cette république ne peut pas reparaitre ? En tout état de société, où la raison du commandement est dans la force, et dans la force seulement, le mot qui désigne l'empire importe peu. République ou monarchie ; rien n'y fait ; l'EMPIRE c'est le DESPOTISME.

Il ne faut donc pas dire : *Tout est sauvé !* la République est ici, elle est là, où elle sera là bas ! car, avec la République, pourraient se trouver toutes les misères de la servitude, toutes les déceptions de l'anarchie.

Nous entendons les révolutions modernes d'une autre façon. Le terme final en est la liberté ; c'est la liberté qu'il faut appeler, qu'il faut saluer, ICI comme AILLEURS.

La liberté est-elle donc réalisable dans la Monarchie, comme dans la République ? C'est toute la question, et nous la croyons résolue par l'histoire.

La République peut être la forme définitive de l'avenir, nous ne saurions le nier ; nous n'en savons rien. Mais le passé ne dit pas que la République implique nécessairement la liberté, ni que la Monarchie implique nécessairement la servitude. Pourquoi donc imaginer que tout soit sauvé si la Monarchie disparaît du monde, ou que tout soit perdu si la République n'est pas proclamée dans tous les États ? C'est concevoir à priori un système universel, adapté au tempérament de tous les peuples ; et une fois conçu, c'est vouloir l'imposer de force, fut-ce par des lois draconiennes. Cela ressemble à de la tyrannie pure.

Laissons donc l'Europe suivre sa loi générale de rénovation. Nul État n'échappera à cette loi ; mais ne troublons pas cette marche des peuples. Sachons y voir la puissance de Dieu, qui pousse les nations en des voies secrètes, et qui trompe toutes les préméditations de la politique. Il n'y a dans les mystères de la société qu'une chose toujours manifeste, c'est que le travail qui se fait contre les vues de la Providence, qui sont des vues de liberté, d'ordre, est un travail stérile, auquel s'épuisent les peuples et les rois. Depuis trois cents ans l'Europe est dans le faux ; car elle est en état de résistance aux lois chrétiennes. Il faut qu'elle rentre dans le vrai, soit par la Monarchie, soit par la République, et elle ne peut y rentrer que par l'association fraternelle de tous les hommes sous un empire moral, inspiré par l'amour et par la justice.

Que cette œuvre se fasse ; et nous dirons : TOUT EST SAUVÉ !

## ROME

## CONSIDÉRATIONS ET NOUVELLES.

— Une ordonnance ministérielle en date du 11 avril, signée du Ministre des finances, dispose que, pour faire cesser les craintes et la perturbation apportées au commerce de la capitale par la suspension des paiements de la Banque Romaine, pendant trois mois à dater de la dite ordonnance, les billets de la Banque devront être partout reçus comme monnaie, sans que la dite Banque pendant cet espace de temps soit tenue de les réaliser en nu-

les Italiens ne sont pas avarés de compliments. Mais, serait-ce une indiscretion de ma part, si je vous demandais par quel hasard heureux vous vous trouvez ici ?

— « Je suis en droit de vous faire la même question. »

— « Ne savez-vous pas, mon père, que les poètes aiment les ruines ! »

— « Eh ! pourquoi, je vous prie, un religieux ne les aimerait-il pas aussi ? Le froc d'un pauvre capucin est-il donc déplacé au milieu des ces imposants et fastueux débris de la grandeur romaine, au milieu de cet amphithéâtre désolé, dont chaque pierre nous redit encore les souffrances et le courage d'un million de martyrs ? Croyez-vous qu'un homme qui a dit au monde un éternel adieu, se soit par là même affranchi du joug de toutes les passions ? La solitude ne tue pas le cœur ; le silence du cloître n'étouffe pas entièrement la flamme impure de la concupiscence qui dévore tant d'âmes. Un religieux, mon ami, redoute encore les orages de son propre cœur, et livre peut-être à l'enfer plus de combats que les gens du monde ; il a donc besoin, par conséquent, d'une force plus grande, d'un courage plus héroïque ; eh ! où trouverait-il ces armes puissantes, sinon dans la prière et le souvenir des généreux athlètes qui l'ont précédé dans la voie douloureuse de la tribulation ? Où apprendra-t-il mieux à combattre que sur le champ de bataille où ont triomphé tant de héros ; que dans l'arène où sont morts tant d'intrépides soldats du Christ, le front ceint des lauriers de la victoire ? Cependant, mon fils, je l'avoue à ma confusion, je ne viens pas toujours ici pour prier ; l'amour de la science seul

m'attire quelquefois au milieu de ces ruines. J'aime à fouiller la cendre des empires écroulés, afin d'y retrouver quelqu'ombre de leur gloire, quelques traces de leur passage. J'aime à étudier l'histoire des siècles écoulés assis entre des tombeaux et des ruines. Vous n'aviez peut-être jamais vu un religieux qui fut antiquaire ? »

— « Pourquoi la religion serait-elle donc ennemie de la science ? N'est-ce pas elle, ô mon père, qui sauva du naufrage les lettres et les beaux arts, durant ce déluge de barbares dont fut inondé l'occident, vers le milieu du moyen-âge ? Les couvents, à cette sanglante époque, ne furent-ils par l'arche sainte où se retira la science, que menaçait chaque jour d'égorger l'ignorance et meurtrière épée des Vandales ? C'est en donnant la main à la vertu, c'est protégé par le bouclier d'airain du catholicisme, c'est en s'appuyant sur la croix que le génie de l'homme parvient au temple véritable de l'immortalité ! »

— « Mon fils, reprit le franciscain, la science humaine est bien peu de chose en comparaison de la science divine. Environné des épaisses ténèbres de l'ignorance et du doute, tout homme désire naturellement connaître ce qui lui est caché, mais à quoi sert la science sans la crainte de Dieu ? Les savants sont bien aises d'être connus, et d'avoir la réputation de gens habiles ; hélas ! les louanges des hommes n'ouvrent point les portes du ciel ; c'est un encens perfide dont la fumée vous aveugle et vous cache l'abîme profond que l'orgueil creuse devant vous. Le pieux auteur de l'Imitation ne nous a-t-il pas dit : « qu'un pauvre paysan dont le cœur aime Dieu sincèrement est mille fois préférable à un phi-

## TUTTO È IN SALVO.

Tutto è in salvo ! --- Perché ? --- perché la Repubblica è proclamata ora qua, or là, e domani forse altrove. Ecco quanti alcuni spiriti leggieri si compiacciono dire. Ma se la Repubblica non si consolida in Francia, come altrove, tutto sarà adunque perduto ? Che risponderanno i bei spiriti ?

In verità ! alcune volte la stessa intelligenza è tratta ad errore da vane chimere. Se ci si dicesse *tutto è perduto !* perché il dispotismo rileva superbo la sua fronte ! alla buon ora, tal linguaggio ci sarebbe assai cognito. Ovvero *tutto è in salvo !* perché la libertà regna per ogni dove... egualmente comprenderemmo l'espressione. Ma la Repubblica ! La Monarchia ! son questi forse i dibattimenti all'uopo de' nostri tempi ?

No, sicuramente ; la questione è più sublime, più profonda è delle società. Il vero dibattito che oggi si agita è quello della LIBERTÀ, della SERVITUDINE. I tempi antichi riconobbero una Repubblica di cui la prima legge era la schiavitù. Non si creda già che tali Repubbliche non possano al mondo riaffacciarsi ? In qualunque stato di società in cui il diritto di comandare è nella forza, e nella sola forza, la parola che porta l'Impero nulla importa. Repubblica o Monarchia niente cale. L'IMPERO È DISPOTISMO.

E falso adunque il dire : *Tutto è in salvo*, perché la Repubblica si va proclamando, dappoiché colla Repubblica può rinascere ogni miseria di servitù, tutti i malori dell'Anarchia.

In altro senso noi vogliamo intendere le moderne rivoluzioni, di cui il termine finale deve essere la libertà, questa si debbe cercare, chiamare, questa salutare in qualunque luogo ella si levi.

Ma questa libertà può essa realizzarsi nella Monarchia, come nella Repubblica ? Ecco la gran questione che crediamo risolta colla storia per guida-

La Repubblica può essere la forma definitiva dell'avvenire non potremmo certamente negarlo ; e se più piace, di nulla ne sapremmo precisare. Possiam però bene asserire che il passato non dice che la Repubblica porti necessariamente la libertà, che la Monarchia la servitù. Perché dunque mai immaginare che tutto è in salvo se dal mondo scomparisca la Monarchia, e che tutto è perduto se la Repubblica non viene proclamata in tutti gli Stati ! Questo è un concepire a priori un sistema universale, adattarlo alla capacità di tutti i popoli, ed una volta concetto, è il volerlo imporre a forza, sia pure con mezzi i più ingiusti, con leggi le più barbare. Non sarà questa pura tirannia !

Lasciamo adunque che l'Europa segua pure la propria legge generale di rigenerazione. Non vi sarà stato che non riceva questa legge ; non si turbi adunque il progresso naturale de' popoli. Vi si riguardi piuttosto la mano di Dio che agita le nazioni e le conduce in certe vie segrete, e che si burla di tutte le premeditazioni della politica. Nel mistero delle società una sola cosa costantemente si mostra chiara, ed è che tutto ciò che gli uomini oppongono alle viste della provvidenza che sempre opera per la libertà e per l'ordine, riesce sterile e vano, e tutti i Popoli e Regi del Mondo non valgono ad opporvesi. Son già trecent'anni che l'Europa è in errore, perché sempre in istato di resistenza alle leggi cristiane ; deve ravvedersi e rientrar nel vero sia la Monarchia, sia la Repubblica che ve la conduce, e non vi rientrerà che per la fraterna alleanza di tutti gli uomini sotto un'istesso Impero morale ispirato dall'amore e dalla giustizia.

Che ciò si adempia e noi allora diremo: TUTTO È IN SALVO.

## ROMA

## CONSIDERAZIONI E NOTIZIE.

Un ordine ministeriale in data degli 11 aprile significa, che, per far cessare i timori ed inquietudini avvenuti nel Commercio della Capitale per la sospensione de' pagamenti della Banca Romana, per tre mesi, a datare della detta ordinanza, i biglietti della Banca Romana si dovranno da tutti ricevere come moneta contante, senza che la suddetta Banca per tale lasso di tempo sia tenuta a realizzarli, e per compenso di tale utilità non potrà

losophe superbe qui, négligeant le soin de son salut s'occupe à considérer le cours des astres. Plus nous avons de lumières et de connaissances, plus nous serons rigoureusement jugés, si nous n'en vivons pas plus saintement. »

— « Je voudrais, ô mon père, que bien des gens puissent vous entendre et vous connaître ; peut-être que vos charitables conseils les engageraient à faire un meilleur usage des talents que le ciel leur a départi. »

— « Croyez-vous donc, mon ami, que des hommes, orgueilleux de leur haut savoir ; des hommes accoutumés à recevoir les louanges d'une foule de vils adulateurs, écouteront volontiers les paroles d'un pauvre religieux ? N'ont-ils pas en France mille voix plus éloquentes que la mienne, qui peuvent leur enseigner les sentiers de la véritable sagesse, s'ils veulent les entendre ? »

Comme je froissais entre mes doigts le papier sur lequel j'avais déjà écrit une trentaine de vers : — « Ne vous ai-je point dérangé dans votre travail ? me dit-il en rougissant : s'il en était ainsi, je vous prierais de vouloir bien m'excuser... »

— « Votre conversation est infiniment préférable à ma rêverie ; m'écriai-je aussitôt ; loin de me déranger par votre présence, vous me causez une joie bien douce, ô mon père !... Tenez, vous êtes un bon littérateur, lisez ce que vient de m'inspirer la vue de cette fleur blanche, que vous voyez à nos pieds, au bord de ce petit lac, formé par la pluie, vous me ferez ensuite le plaisir de me donner votre avis sur cette production... »

Je présentai alors mes vers alors au franciscain qui s'assit à mes côtés pour les lire.

méraire, mais, en compensation de cet avantage, l'émission des billets est limitée à 800,000 écus au lieu de 1,500,000. Chaque semaine la Banque devra publier un état de ses opérations qui seront surveillées par une commission spéciale nommée par la chambre de commerce et le municip. Les possesseurs des billets pourront les échanger contre des bons du trésor hypothéqués sur des biens ecclésiastiques désignés à cet effet, lesquels biens, dans le cas où les billets ne seraient pas remboursés en deniers à l'époque de leur échéance, seront immédiatement vendus à l'enchère et sans frais pour en procurer le remboursement. Les bons du trésor rapporteront en outre des intérêts. Enfin, l'ordonnance promet dans le délai de quinzaine une ordonnance spéciale sur les bons du trésor, et s'engage à soumettre aux conseils une loi générale sur les Banques de l'état.

Le sens général de l'ordonnance dont nous venons de donner l'analyse nous paraît excellent, et, sous ce rapport, nous ne saurions que lui donner des éloges, car de cette manière, les billets de la Banque Romaine se trouvant suffisamment garantis, l'on pare heureusement aux besoins du moment et l'on retarde la crise commerciale prête à se déclarer; mais pourquoi vivre ainsi au jour le jour, sans paraître prendre souci d'un avenir qui arrive cependant, et toujours plus vite qu'on ne l'avait prévu. L'ordonnance du 11 avril est un topique qui calme momentanément la douleur; mais non pas un remède qui guérit le mal. Dans trois mois, le ministère peut se trouver dans la même position qu'aujourd'hui; il est même plus que probable que la crise se reproduira avec un caractère d'urgence et de gravité que, cette fois, elle n'a pas présenté au même degré. Et cela arrivera surtout si la guerre commencée en Lombardie traîne en longueur, si, comme on peut le craindre, l'anarchie remplace en France la république, si par conséquent, l'état pontificiel est contraint d'entretenir aux frontières des forces considérables ou même de se porter en avant. Alors que fera le ministère? il réalisera les bons du trésor par la vente des biens ecclésiastiques hypothéqués; il vivra quelques jours sur la plus value produite par l'enchère et se trouvera acculé dans la même position que devant; c'est-à-dire qu'il se verra forcé de créer de nouveaux bons du trésor, d'hypothéquer une nouvelle portion de biens ecclésiastiques et de les vendre encore au bout de trois mois dans de plus mauvaises conditions et sans aucun profit pour le crédit public.

Il présentera, nous dit-il, aux Conseils une loi générale sur les Banques de l'état. Cela est fort bien. Ce ne sera pas nous qui lui ferons un tort de respecter les droits de la nation en attendant la réunion de ses représentants pour leur soumettre une question qui est pour elle d'une si haute importance. Mais ce qui nous inquiète c'est de savoir quel sera le sens de cette loi, car nous savons que le crédit public ne se sauve pas par des demi-mesures et que, surtout après d'aussi cruelles atteintes que celles qu'il a reçues à Rome, il ne peut se rétablir que sur les bases les plus larges et les plus solides.

Comme il s'agit ici d'un acte qui outrepassa les pouvoirs du ministère seul, nous voulons nous borner à de simples indications, pour tâcher de le guider dans la rédaction du projet de loi à présenter aux Conseils, sauf à développer notre système au moment de la discussion. Nous voyons qu'au lieu de restreindre l'émission des billets des Banques de l'état à 800,000 écus, comme il est disposé par l'ordonnance du 11 avril, ce qui revient à dire, au lieu d'hypothéquer ou mieux encore, de mobiliser des biens ecclésiastiques pour la somme de 800,000 écus, il serait infiniment préférable de la faire pour 20,000,000 d'écus. Ce qui d'abord serait une ressource réelle, solide et durable pour l'état, ce qui lui permettrait de pourvoir non seulement aux besoins du moment et aux éventualités; mais encore à l'amortissement des dettes qui dévorent chaque année une portion importante de ses ressources. Comme ces bons du trésor seraient entourés des garanties les plus solides, qu'ils rapporteraient 4 pour cent, et par cela même seraient facilement réalisables en dehors des banques, ils se trouveraient être un excellent placement et par conséquent appelleraient dans les caisses publiques tous les capitaux morts, c'est-à-dire, toutes les petites sommes qui dorment sans utilité aucune dans les caisses des particuliers. Ils seraient en outre d'un transport on ne peut plus commode, seraient acceptés sans aucune difficulté par tout l'état et même en dehors, et faciliteraient ainsi immensément toutes les transactions commerciales.

Chaque année, 200,000 écus seraient remboursés par l'état et les bons correspondants à la dite somme se trouveraient annulés. Ces bons seraient tirés au sort et les dix ou quinze premiers numéros sortants jouiraient d'une prime proportionnelle au numéro de l'extraction, prime dont les fonds se trouveraient faits par la retenue de 1 pour cent sur l'intérêt des bons puisqu'au lieu de 5 pour cent, il ne serait payé que 4 pour cent. De cette manière, nous pensons que le crédit se trouverait solidement affermi et que, tout en pourvoyant aux besoins du présent, la question d'avenir serait résolue.

— L'on annonce que le trop fameux lieutenant-colonel Nardoni aurait été arrêté à Catane à bord du vapeur napolitain l'Ercolano. au moment qu'il se rendait à Malte sous un nom supposé, suivi d'un seul domestique. L'un et l'autre auraient été mis au secret et seraient tenus à la disposition du gouvernement central. L'on comprend l'importance de cette capture.

— De nombreuses arrestations ont été faites parmi les ouvriers manœuvres. Il paraît que ces malheureux auraient reçu de l'argent pour crier famine; car les armes et les sommes considérables dont ils étaient porteurs ont pleinement convaincu le public que le mot misère n'était dans leur bouche qu'un prétexte pour troubler la tranquillité publique.

Nous ne saurions assez louer, dans cette occasion, le noble dévouement de la garde civique. Elle n'a reculé devant aucun danger, elle s'est imposé toute espèce de sacrifices pour maintenir l'ordre, faire respecter les personnes et la propriété. Un ordre du jour de l'état major général vient de lui témoigner le contentement et la reconnaissance du S. Père.

— La famille Chigi a cédé gratuitement au gouvernement pontifical les droits de baron qu'elle possédait sur le fief de Soriano. Cette ville devient ainsi commune de l'état.

— Le prince Odescalchi a renoncé pareillement à ses droits de baron sur Bracciano et ses dépendances, de sorte que voilà une nouvelle ville qui passe au pouvoir exclusif de l'état.

— Le S. Père a donné quatre mille écus de sa cassette particulière pour être distribués aux pauvres dans la solennité des fêtes de Pâques.

emettere più biglietti al disopra la somma di sc. 800,000, in vece di 1,500,000. Ogni settimana la suindicata Banca è tenuta pubblicare uno stato di tutto il suo operare che verrà sorvegliato da una Commissione speciale nominata dalla Camera di commercio e dal Municipio. I possessori di biglietti potranno cambiarli con i boni del tesoro ipotécati su' i beni Ecclesiastici a tale effetto indicati, i quali beni, nel caso che i biglietti non possono essere realizzati all'epoca della loro cadenza, saranno immediatamente venduti all'asta pubblica e senza spese. I Boni del tesoro portano in oltre un interesse. Finalmente promette nello spazio di 15 giorni un'ordinanza speciale su i beni del tesoro, e si obbliga a sottomettere ai consigli una legge generale sulli Banchi dello stato.

« — Il senso generale di tal ordine che in succinto abbiamo riportato ci sembra eccellente, e sotto questo rapporto merita veramente elogi, poiché in tal guisa i biglietti della Banca trovansi bastantemente tutelati, si riparano a meraviglia i bisogni del momento, e si ritarda così la crisi commerciale che era per svilupparsi; ma perché vivere così alla giornata, senza provvedere ad un avvenire che sempre più criticamente si avvicina. L'Ordine degli 11 aprile è un topico che calmerà pel momento il dolore, ma mai potrà portare una perfetta guarigione.

Di qua a tre mesi, il Ministero potrà trovarsi nella medesima posizione che oggi, e forse anche la stessa crisi si riprodurrà con un carattere più urgente, e più grave. E ciò accadrà facilmente se la guerra della Lombardia va a prolungarsi al di là di quanto si crede, se, come temesi, alla Repubblica francese viene sostituita l'Anarchia, e se per conseguenza lo Stato della Chiesa sia obbligato a mantenere nelle frontiere una forza imponente ed anche farla marciare; come troverassi allora il Ministero? Realizzerà i boni del tesoro colla vendita de' beni Ecclesiastici ipotécati; vivrà qualche giorno sulla valuta della vendita, e quindi ricadrà nella stessa posizione cioè sarà Egli obbligato a creare nuovi Boni sul tesoro, ed ipotecare una nuova porzione de' beni Ecclesiastici, di venderli ancora a capo e tre mesi a condizioni le più svantaggiose, e senza alcun profitto del pubblico credito.

Ma presenterà, ci si dice, una legge generale ai consigli sui Banchi dello stato, benissimo. Non si creda già che noi non vogliamo rispettare i diritti della nazione nell'attendere la riunione de' suoi rappresentanti per loro sommettere una questione di sì alta importanza, ma ciò che inquieta si è, qual sarà il senso di questa legge, poiché si sa che il credito pubblico non può essere tutelato da mezze misure, specialmente dopo una sì terribile crisi che ha provato in Roma, se non si ristabilisce su basi le più larghe, le più solide.

Siccome qui trattasi di un atto che oltrepassa i poteri del solo Ministero, ci contenteremo a proporre semplici considerazioni, onde porgere schiarimenti nella redazione del progetto di legge da presentare ai consigli, riservandoci a sviluppare il nostro sistema al momento della discussione. Crediamo da prima, che invece di restringere i Biglietti della Banca a soli sc. 800,000 come dall'ordine ministeriale degli 11 Aprile, e per meglio dire, invece d'ipotecare, ed anche mobilizzare i beni Ecclesiastici per la somma di 800,000 solamente, ipotecarli per scudi 20,000,000: ciò sarebbe subito una risorsa reale, solida, e durevole per lo stato, quindi facilmente può provvedere non solo ai bisogni del momento, ed alle eventualità, ma si bene all'ammortizzazione dei debiti, che divorano ogni anno una porzione importante delle proprie risorse. Siccome i boni del tesoro sarebbero assai bene garantiti e che portebbero un 4 per cento, su tale rapporto sarebbe facile realizzarli anche altrove che dai Banchi, si troverebbero eccellentemente occupati, e per conseguenza richiamerebbero nelle pubbliche casse tutti i capitali morti, cioè tutte le piccole somme che inutili dormono nelle casse particolari. Sarebbero assai comodi ed accettati senza difficoltà da tutto lo stato ed anche dall'estero, e così pure faciliterebbero tutte le transazioni commerciali.

Ogni anno lo stato rimborserebbe scudi 200,000 ed i Boni corrispondenti a questa somma sarebbero annullati. Questi Boni dovrebbero tirarsi a sorte, ed i primi dieci, o quindici che sortono dovrebbero avere un premio proporzionato al numero dell'estrazione; tali premi peraltro dovranno cavarsi dal ritengo del 4 per cento sull'interesse dei Boni mentre invece del 5 per cento, non si dovrà pagare che un 4 per cento. In tal guisa crediamo certamente che il credito si troverebbe solidamente ristabilito, e che col provvedere le urgenze del momento si andrebbe assicurare anche l'avvenire.

— Si Annunzia che il famoso Colonnello Nardoni sia stato arrestato a Catani a bordo del vapore napolitano l'Ercolano nel momento che recedeva a Malta sotto un' altro nome, egli era accompagnato da un domestico. Ambedue sarebbero stati messi in secreta a disposizione del governo centrale. Si conosce abbastanza l'importanza di tal cattura.

— Sono stati arrestati buon numero di lavoratori giornalieri. Pare che questi miserabili siano stati espressamente pagati per gridar, mancar loro il pane quotidiano mentre e le armi, ed i denari trovati anche in quantità fanno supporre che la parola miseria era nella loro bocca un pretesto per turbare la pubblica tranquillità.

La Guardia Civica non sarà mai bastantemente encomiata pel nobil contegno, e vigilanza che ha mostrato in tal circostanza, avendo affrontato pericoli, ed impostasi sacrifici onde mantenere l'ordine e far rispettare le persone e le proprietà.

— La famiglia Chigi ha ceduto gratuitamente al Governo Pontificio i suoi diritti di Baronia che possedeva sul feudo di Soriano. Questa Terra è divenuta Comune dello Stato.

— Il principe Odescalchi ha parimenti rinunciato ai suoi diritti baronali sopra Bracciano e suo contado, cosicché un'altra città passa sotto il dominio esclusivo dello Stato.

— Il S. Padre ha dato della sua cassetta particolare scudi 4000 a pro de' poveri per la solennità della S. Pasqua.

— Les français domiciliés à Rome et qui se réunissent soit à l'Académie de France, soit au Cercle français, dit des *Beaux-Arts*, viennent d'être surpris bien agréablement. M. de Forbin-Janson leur écrivait avec l'expression de la fraternité que ses appartements ayant été mis en ordre, il ne désirait autre chose que de s'y voir entouré par ses concitoyens. Aussitôt tout le monde s'est transporté chez lui, et chacun s'en est retourné avec ce qui reste dans l'esprit et dans le cœur d'une réunion en famille.

Quel espace franchi dans un moment ! Nul désormais ne se verra plus trois mois durant à la porte de l'Ambassade pour présenter sa requête. Les dispositions fraternelles de M. Desly nous sont connues depuis longtemps et il a le mérite tout particulier de les avoir conservées toujours pures et vivaces au milieu d'une mortelle contagion. Celles de M. de Forbin-Janson s'annoncent d'une manière trop éclatante pour être jamais refroidies par le contact de certaines âmes égoïstes, au regard fier et arrogant, aux manières autocratiques, dont l'assiduité est devenue un ridicule aujourd'hui qu'il ne reste plus à cette petite cour l'espérance de cumuler bénéfices sur bénéfices et de mettre en tout et partout l'abus à la place du droit.

— Sur la proposition du Général Durando, et avec l'approbation de S. S. le Ministre de la guerre a nommé: Le Comte Avogardo di Casanova, colonel chef d'état major de l'armée; Le Marquis Maxime d'Azeglio, colonel second chef d'état major de l'armée; Le Marquis Rosales, capitaine officier d'ordonnance. Le Comte Mario Marliani, capitaine officier d'ordonnance; Philippe Minghetti, capitaine officier d'ordonnance; Le Marquis Bondini, lieutenant officier d'ordonnance. Ces Messieurs ont offert au gouvernement leurs services gratuits pendant la campagne.

— Le Marquis Guidotti, commandant de la garde civique de Bologne a été promu au grade de général de brigade de la garde civique mobile.

— **BOLOGNE.** — Le corps des artilleurs réuni dans notre ville, a reçu l'ordre de former deux divisions pour remonter deux batteries complètes. Une troisième batterie sera établie à Rome et ainsi se trouvera organisée l'artillerie pontificale.

**FLORENCE.** — M. Lenconi Octave est nommé ambassadeur Toscan près la cour de Naples.

**TURIN.** — Le général Romarino, l'un des braves officiers de Napoléon a été incorporé dans l'armée piémontaise.

— La loi répressive sur la presse a été publiée le 6 avril.

— La *Gazette piémontaise* du 8 contient la nomination des sénateurs de la nouvelle législature.

— M. le Marquis Albert Ricci, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. près la cour de Vienne, a quitté cette ville avec le personnel de l'ambassade.

— Un décret de S. A. S. le prince Lieutenant général convoque les collèges électoraux pour le 27 courant; le Sénat et la chambre des Députés se réuniront le 4 mai.

**MILAN 9 avril.** — Par un décret du gouvernement provisoire, en date du 5 avril, tous les biens, meubles et immeubles qui, à l'époque du 18 mars, appartenaient aux membres de la famille impériale sont mis sous séquestre.

**VENISE.** — Le gouvernement de la République vénitienne décrète:

Les relations de l'épiscopat avec le S. Siège seront directes et libres.

Venise 4 avril 1748. *Le président.* MANIN.

10 avril. — Un décret du gouvernement provisoire, met sous séquestre tous les biens que l'archiduc d'Autriche possédait dans la république vénitienne, où il a été vice-roi.

— M. Liperani, consul français à Venise est arrivé dans cette ville, où il a été immédiatement reçu par les membres du gouvernement provisoire, auxquels il a exprimé la plus grande bienveillance pour la république vénitienne.

**TRIESTE 8 avril.** — Nous croyons pouvoir assurer que le conseiller Artico, arrivera sous peu à Milan, apportant de Vienne de pleins pouvoirs et des instructions dictées par une haute politique de désintéressement.

(*Gazette de Rome*).

#### NOUVELLES DE LA GUERRE.

Après avoir chassé successivement les Autrichiens de toutes les positions qu'ils occupaient dans les provinces de Bergame, Brescia, Pavie, Lodi et Cremona; après les avoir refoulés au delà de l'Oglio, leur avoir enlevé Montechiaro, Lonato et Castiglione *delle Stiviere*, l'armée piémontaise s'était formée en trois colonnes qui marchant l'une sur Mantoue, l'autre sur Vérone et la troisième entre ces deux places mettaient l'ennemi dans la position de ne pouvoir leur échapper. Radezki fuyant toujours s'était retranché entre Mantoue et Peschiera, derrière le Mincio dont il gardait le passage à Goito.

Charles Albert avait là une belle occasion de se mesurer avec un ennemi réputé non moins habile que brave. Aussi le roi guerrier l'a-t-il saisie avec ardeur. Le 9 courant, à 8 heures du matin il établissait son quartier général à Castiglione *delle Stiviere*, à peu de distance de l'ennemi. A 9 heures il donnait le signal de l'attaque qui fut bravement portée et valeureusement soutenue pendant deux heures par le général Bava, commandant de la brigade la Reine, du Bataillon Real-Navi et d'un détachement de carabiniers. L'ennemi soutenu de sa grosse artillerie, retranché dans les maisons faisait un feu meurtrier sur les troupes italiennes; mais l'intrepidité des carabiniers qui marchaient en tête de la colonne jeta l'épouvante dans ses rangs. Pour protéger sa retraite il voulut faire sauter le pont du Mincio, mais un parapet étant resté debout les carabiniers de Bava s'élançant sur ce faible soutien s'emparèrent de l'artillerie autrichienne qui vomissait contre eux la mitraille, le passage du Mincio était forcé, les troupes de Radezki fuyaient en désordre vers Mantoue. 200 prisonniers, 4 pièces d'artilleries, un butin considérable sont le fruit de la victoire de Goito qui prélude si favorablement à la guerre de l'indépendance italienne.

Charles Albert s'est porté au delà du Mincio, son aile droite marche sur Mantoue, pendant que la gauche s'avance du côté de Vérone. Le général Allemandi à la tête des volontaires a contourné Vérone pour pénétrer dans le Tyrol. Les troupes de Toscane et celles des États pontificaux passeront le Pô le 24; les Vénitiens, au nombre d'environ 8000, arrivent par derrière; bientôt Radezki sera entouré de toutes parts.

Un corps de 15,000 napolitains sous les ordres du général Guillaume Pepe est en marche à travers les Abruzzes pour la Lombardie.

I francesi domiciliati in Roma, che si riuniscono sia nell'Accademia di Francia, sia al Circolo francese, detto delle *Belle Arti*, sono nella più inattesa sorpresa. Il Sig. de Forbin-Janson mentre loro scriveva che essendo stati preparati gli appartamenti, altro non gli restava a desiderare che vedersi in mezzo a suoi concittadini. Tutti si portarono da lui, e ne ritornarono ripieni di que'sentimenti che sogliono nascere ne' cuori dopo una domestica riunione.

Che cambiamento istantaneo vi si è operato! Niuno sarà obbligato di qui innanzi di aspettare tre mesi sulla soglia dell'Ambasciata per attendere il momento di fare i propri reclami. Le caritatevoli disposizioni di M. Desly ci sono da lunga pezza conosciute, e solo ha il merito di averle conservate sempre pure e vive in mezzo ad un micidiale contagio. Quelle poi del Sig. Forbin-Janson gli sono sì mirabilmente omogenee che la frequenza di certi egoisti non varrà certamente a corromperle, tanto più che visite siffatte sono oggi divenute inutili, non restando a questi alcuna speranza di lottare a benefici e di mettere in ogni dove abuso in luogo di diritto.

— In seguito della proposta fatta dal generale Durando, e coll'approvazione di Sua Santità, il Ministro della guerra ha nominato: il conte Avogardo di Casanova colonnello capo dello stato maggiore dell'esercito. Il Marchese Massimo d'Azeglio, colonnello secondo capo dello stato maggiore dell'esercito; Il Marchese Rosales, capitano ufficiale di ordinanza; Il Conte Mario Marliani, capitano ufficiale di ordinanza; Filippo Minghetti, capitano ufficiale di ordinanza; Il Marchese Bondini, tenente ufficiale di ordinanza. Tutti quei signori hanno offerto al governo i loro servizi gratuiti durante la campagna.

— Il Marchese Guidotti comandante della guardia civica bolognese è stato elevato al grado di generale di brigata della guardia civica mobilizzata.

**BOLOGNE.** — Il corpo d'artiglieria che trovasi nella nostra città, ha ricevuto ordine di formare due divisioni per organizzare due batterie complete. Una terza batteria sarà stabilita in Roma, così l'artiglieria degli Stati Pontifici si troverà completamente organizzata.

**FIRENZE.** — Il Sig. Ottavio Lenconi è nominato dal Governo Toscano Ambasciatore in Napoli.

**TORINO.** — Il Generale Romarino uno de' più bravi ufficiali di Napoleone è stato incorporato nell'armata Piemontese.

— La legge repressiva sulla stampa è stata pubblicata li 6 d'aprile.

— La *Gazzetta Piemontese* del 9 contiene la nomina dei Senatori della nuova Legislatura.

— Il marchese Alberto Ricci, Inviato straordinario e Ministro plenipotenziario di S. M. presso la corte di Vienna, ha lasciato, colla legazione, quella capitale.

— Un decreto di S. A. S. il Principe Luogotenente generale determina, che i collegi elettorali si aduneranno il 27 del corrente: ed il Senato e la Camera dei deputati saranno convocati il 4 maggio.

**MILANO 8 aprile.** Con un decreto del Governo Provvisorio, in data del 5, tutti i beni immobili e mobili, che nel territorio Lombardo erano, all'epoca del 18 marzo prossimo passato, in possesso d'individui della famiglia imperiale Austriaca, sono posti sotto sequestro.

**VENEZIA.** — Il Governo Repubblicano di Venezia decreta:

Le relazioni tra i Vescovi ed il Sommo Pontefice sono dirette e libere.

Venezia 4 aprile 1848. *Il Presidente.* MANIN.

— Un decreto del governo provvisorio mette sotto sequestro tutti i beni che possiede nella repubblica veneta l'Arciduca d'Austria, già Viceré.

— È qui giunto il sig. Limperani, Console di Francia in Venezia, ed è stato subito a far visita al governo provvisorio, a cui ha significato la maggior simpatia per la nostra repubblica.

**TRIESTE 8 aprile.** — Crediamo di essere in grado di poter assicurare, che il Consigliere Artico giungerà quanto prima a Milano, inviato dal Gabinetto di Vienna con pieni poteri ed istruzioni dettate da alta e disinteressata politica.

#### NOTIZIE DELLA GUERRA.

— Dopo aver cacciati a più riprese gli Austriaci da tutte le posizioni che occupavano nelle Provincie di Bergamo, Brescia, Pavia, Lodi e Cremona, dopo averli obbligati a ritirarsi di là dall'Oglio, e tolto loro i paesi di Montechiaro, Lonato, Castiglione *delle Stiviere*, l'armata Piemontese s'era divisa in tre colonne che marciando l'una sopra Mantova, l'altra verso Verona, e la terza tra queste due città, mettevano il nemico nella critica posizione di non scamparne. Radezki sempre fuggendo si era ritirato tra Mantova e Peschiera, dietro il Mincio di cui custodiva gelosamente il passaggio per andar verso Goito.

Carlo Alberto avea tra le mani una bella occasione per potersi misurare con un nemico riputato non meno abile che bravo. Il Re adunque lo attaccò con ardore veramente guerriero. Il giorno 9 del corrente alle ore 8 di mattina stabiliva il suo quartiere generale a Castiglione *delle Stiviere* a poca distanza del nemico. Alle 9 ore dava il segno dell'attacco che fu da Bava regolato, e da valoroso sostenuto per due ore dal generale Bava comandante la Brigata la Regina, del battaglione Real-Nervi, e di un distacco di Carabinieri. Il nemico sostenuto dalla sua grossa artiglieria trincerato nelle case, faceva un fuoco micidiale sulle truppe Italiane; ma gli intrepidi Carabinieri che marciavano alla testa della Colonna gettarono lo spavento ed il terrore nei ranghi nemici. Voleva l'austriaco proteggere la ritirata col far saltare il Ponte del Mincio, ma restato fortunatamente in piedi un parapetto, i Carabinieri di Bava, si slanciano su questo fragile ostacolo, s'impadroniscono dell'artiglieria Austriaca che contro essi rattava mitraglia, il passaggio del Mincio era forzato, e le truppe di Radezki fuggivano verso Mantova. 2000 Prigionieri 4 pezzi di artiglieria, un bottino considerabile sono i frutti della bella vittoria di Goito che aprì con sì consolanti auspici la guerra della indipendenza Italiana.

Carlo Alberto ha passato il Mincio, la sua Ala diritta marcia su Mantova, mentre la sinistra si avanza dalla parte di Verona. Il Generale Allemandi alla testa dei volontari ha circondato Verona onde poter penetrare nel Tirolo. Le truppe Toscane e quelle degli stati Pontifici passeranno il Po il 24. I Veneziani di là di 8000 giungono dietreggiando, e ben presto il Radezki sarà da ogni parte assalito.

Un corpo di 15,000 Napolitani sotto gli ordini del generale Pepe è in marcia, traversando gli Abruzzi, per la Lombardia.

DURAND (DE CASSIS) Directeur, L'ABBÉ BATTELLI, Administrateur et Caissier, gérants responsables.  
Imprimerie des Classiques de Joseph Brancadoro.